



REFERENCE: TESPRDD/METS/EI/IA

1<sup>er</sup> mai 2023

Mesdames, Messieurs,

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) aimerait solliciter les vues des parties prenantes comme il est spécifié dans la résolution 51/2 du Conseil des droits de l'homme concernant le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, adoptée le 6 octobre 2022.

Au paragraphe 10, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Haut-Commissariat de solliciter les vues des États, des organisations intergouvernementales pertinentes, des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, des institutions nationales des droits de l'homme, des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi, de la société civile et d'autres parties prenantes sur les secteurs cibles, les domaines d'intervention ou les questions thématiques relatives aux droits de l'homme à retenir pour la cinquième phase du Programme mondial, en ayant présent à l'esprit les synergies possibles avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres initiatives pertinentes portant sur l'éducation et la formation en matière de droits de l'homme, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa cinquante-quatrième session (septembre 2023).

À titre d'information, il est rappelé que le Programme mondial est une initiative en cours, organisée en plusieurs phases, pour faire avancer la mise en œuvre de programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. La première phase (2005-2009) était axée sur l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. La deuxième phase (2010-2014) était axée sur l'enseignement supérieur et la formation aux droits de l'homme des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire à tous niveaux. La troisième phase (2015-2019) était axée sur le renforcement de la mise en œuvre des deux premières phases et la promotion de la formation aux droits de l'homme des professionnels des médias et des journalistes. La quatrième phase (2020-2024) est axée sur l'éducation aux droits de l'homme en faveur des jeunes.

Conformément à la résolution 51/2 du Conseil des droits de l'homme mentionnée ci-dessus, le Haut-Commissariat sollicite les vues des parties prenantes sur l'orientation possible de la cinquième phase du Programme mondial commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et en particulier :

- (1) *les secteurs cibles* (par exemple un groupe professionnel, un groupe de détenteurs de droits, le grand public, etc.) ;
- (2) *les domaines d'intervention ou les questions thématiques aux droits de*

*l'homme* (par exemple un droit spécifique, un ensemble de droits ou un problème mondial d'une importance particulière pour la protection et la promotion des droits de l'homme).

Le Haut-Commissariat serait aussi reconnaissant de recevoir des informations sur la raison pour laquelle un spécifique secteur cible, domaine d'intervention ou question thématique aux droits de l'homme est suggéré.

Toutes les réponses peuvent être adressées à la Section de Méthodologie, Éducation et Formation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (courrier électronique: [ohchr-registry@un.org](mailto:ohchr-registry@un.org), avec copie: [ohchr-wphre@un.org](mailto:ohchr-wphre@un.org)) avant le 31 mai 2023.

Toute la documentation ainsi que d'autres informations relatives au Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme sont disponibles sur le site internet HCDH à l'adresse suivante :  
<https://www.ohchr.org/fr/resources/educators/human-rights-education-training/world-programme-human-rights-education>

En vous remerciant par avance,

Meilleures salutations,



Francesca M. Motta

Section de Méthodologie, Éducation et Formation  
Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme

- A:
- Institutions nationales des droits de l'homme
  - Mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi
  - Organisations de la société civile
  - Procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme
  - Organisations, fonds et programmes des Nations Unies et institutions spécialisées
  - Autres organisations régionales et intergouvernementales